



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2002/2
12 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports
(Quinzième session, 2-4 septembre 2002,
point 13 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2002-2006

Note du secrétariat

Le texte du programme de travail reproduit ci-après est fondé sur le programme de travail approuvé par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session (18-21 février 2002) (ECE/TRANS/139)¹ et par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports à sa quatorzième session (TRANS/WP.5/30, par. 57). Les modifications proposées apparaissent en **gras** (à ajouter) ou sous forme ~~biffée~~ (à supprimer).

¹ À sa soixante-deuxième session, le Comité des transports intérieurs a décidé d'examiner le programme de travail tous les deux ans. Cet arrangement n'interdisait toutefois pas aux organes subsidiaires de modifier leur propre programme de travail chaque année, si nécessaire (ECE/TRANS/133, par. 99).

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2002-2006²

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports et examen annuel de l'évolution des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité: 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2002).

Priorité: 1

- c) Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2002).

Priorité: 2

- d) Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE.

² Le texte du programme de travail reproduit ci-après est fondé sur le programme de travail approuvé par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session (18-21 février 2002). Les modifications proposées apparaissent en **gras** (à ajouter) ou sous forme **biffée** (à supprimer).

Résultats escomptés: Rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens n^{os} 2, 3, 5 et 9 b (2001); rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2002). Priorité: 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE-ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:
- D’indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d’étranglement et des liaisons manquantes;
 - D’évaluer le coût de ce plan d’infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur un système européen cohérent d’infrastructures de transport international (2002). Priorité: 1

- f) Développement des liaisons entre l’Europe et l’Asie, et notamment préparation d’un programme de travail commun CESAP/CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l’Europe et l’Asie ainsi qu’analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2002). Priorité: 1

- g) Mise en place d’un encadrement efficace pour l’entretien et l’exploitation des infrastructures de transport, et ainsi optimisation de la nécessité de nouveaux investissements (lié au développement du concept de qualité des services). Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport sur les seuils relatifs à la qualité des services de transport (2002).

- h) Amélioration des méthodes existantes de planification des transports, y compris les aspects environnementaux, et relation entre transports et développement économique. Priorité: 2
- i) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l’interaction entre infrastructure et développement modal. Priorité: 3
- j) Activités d’assistance aux pays en transition relatives à l’adaptation institutionnelle de l’administration d’État et des entreprises de transport à l’économie de marché, y compris également grâce au soutien du Fonds d’affectation spéciale CEE-ONU pour l’assistance aux pays en transition (TFACT)³.

³ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'assistance aux pays d'économie en transition (2002).

Priorité: 1

- k) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation. (2002).

Priorité: 2

- l) Analyse de l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et promotion d'accords internationaux de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer.

Priorité: 3

- m) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport biennal sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2003).

Priorité: 3

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement⁴.

⁴ En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en oeuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c, d, g, h; III e; IV c, f du Programme commun d'action.